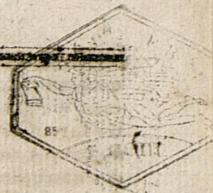


# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Fructidor, an VII.



*Troubles à Hambourg, à l'occasion de la remise de Napper-Tandy entre les mains des Anglais. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Entrée de l'armée du Rhin à Bruchsal. — Bulletin publié au quartier-général de l'archiduc Charles sur la bataille de Novi. — Lettres du ministre de la guerre. — Message du directoire sur l'arrestation des rédacteurs de plusieurs journaux. — Débats à ce sujet.*

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre de Hambourg, du 26 fructidor.*

Cette ville opulente va aussi avoir sa révolution. Quelles en seront les suites ? Je l'ignore. Voici le fait : vous connoissez les instances, les caresses, les menaces faites à notre sénat par les diverses puissances de l'Europe, relativement à Napper-Tandy. Vous savez aussi que notre sénat vient de céder à la crainte, & de violer le droit des gens & de l'hospitalité, en remettant ce général aux Anglais. A peine cette lâcheté fut-elle connue des compagnons & des partisans de Napper-Tandy, qu'une rumeur générale se répandit dans les principaux quartiers de la ville. Les réfugiés d'Irlande & d'Italie, les Wigs de la Grande-Bretagne & des Etats-Unis qui sont ici très-nombreux, s'élevèrent avec force contre cette iniquité révoltante.

Bientôt leurs plaintes passèrent des cafés & des tavernes dans les chantiers, les ateliers et les places publiques, et devinrent une réclamation générale. On se répand en tumulte. Les magistrats ordonnent à la force publique de repousser les séditieux. On court aux armes ; & les troupes sont obligées de se retirer. Le rassemblement s'accroît par cette retraite prudente. Les insurgés s'organisent, se fortifient, & marchent droit au sénat qui, n'ayant plus que des édits & des proclamations à opposer, offre sa démission qu'on refuse.

Parmi les membres de ce corps, on remarque cependant les citoyens Borntoff & Brunesi qui, après avoir constamment refusé leur adhésion à la tradition de Napper-Tandy, protestèrent courageusement sur les registres contre cette résolution. Le peuple reconnoissant de cet acte d'humanité, a promené ces deux sénateurs en triomphe : les autres se sont cachés pour se soustraire à la vengeance publique.

Dans cet état de choses, le magistrat ne pouvant plus ramener l'ordre par la persuasion, ni par la force armée, a invoqué le secours du roi de Prusse, protecteur spécial de la ville.

## A N G L E T E R R E.

*Londres, le 30 thermidor.*

Les préparatifs de la seconde partie de l'expédition, (& non comme l'ont annoncé certains journaux d'une expédition nouvelle), se continuent avec la plus grande activité. C'est le duc d'York qui la commandera en personne. Il y aura beaucoup de cavalerie & au moins 16,000 hommes de troupes de débarquement. Il y a cinq jours que 46 équipages d'artillerie & plusieurs charriots, contenant des fusils & sabres pour 2,000 hommes, traversèrent cette ville. Ils

étoient partis de la Tour. Hier sont parties 42 autres voitures, chargées d'effets d'habillement & d'équipement. Depuis deux jours on voit passer, en poste, des détachemens de milice.

Dans la nuit il y a eu presse générale sur toute la rivière. On a dégarni tous les vaisseaux marchands de tous les hommes qui ne leur étoient pas absolument nécessaires.

Pour transporter les troupes de Dorset & de Lancashire on a pris toutes les voitures des particuliers, sans égard pour le rang. Des gardes étoient postés sur toutes les routes. Dès qu'on apercevoit une voiture, elle étoit arrêtée : on faisoit descendre les gens qui étoient dedans, & on y faisoit entrer autant de soldats qu'elle pouvoit en contenir.

Le duc d'York n'a pas encore quitté Londres : ses cinq aides-de-camp sont partis hier. On assure que la seconde partie de l'expédition ne partira que lorsque le bat des flottes ennemies sera bien connu. La flotte qui partira est capable de porter plus de 100,000 hommes.

La gazette de la cour annonce la nouvelle de la reddition de Mantoue de la manière suivante : « Le feu terrible de 400 pièces de canon, & peut-être quelques considérations particulières, ont déterminé le commandant à signer cette capitulation, à laquelle on ne s'attendoit pas si-tôt ».

On apprend du Pérou que la ville de Lima a ressenti les secousses d'un tremblement de terre très-violent. Quelques maisons ont été endommagées. Plusieurs collines & montagnes se sont écroulées avec un fracas épouvantable.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Strasbourg, le 14 fructidor.*

Des rapports de l'armée du Rhin portent que nos troupes sont entrées à Bruchsal, & qu'elles se sont portées par la vallée d'Enz sur Pforzheim. Elles continuent leur marche sur Louisbourg & Stuttgart, où la colonne qui s'est portée de Heidelberg sur Heidelberg & doit opérer sa jonction avec elles.

Toutes les nouvelles confirment que les Autrichiens n'ont presque pas de troupes sur la rive droite, & qu'on n'observe encore aucun mouvement parmi eux.

Il a été publié au quartier-général du prince Charles, à Klotten, un rapport du général Suwarow sur la dernière bataille en Italie. « Le général Joubert, dit Suwarow dans ce rapport, avoit conçu le projet de dégager la citadelle de Tortone. Les Français formèrent quatre colonnes, chacune de dix mille hommes, sur les revers des Appennins ; leur plus grande force étoit sur leur aile gauche. Le corps de Bellegarde étoit opposé à cette aile, je le renforçai par tout le corps du général Kray, & je fis attaquer l'ennemi le

28 thermidor, sur tous les points. Kray & Bellegarde attaquèrent, à plusieurs reprises, l'aile gauche de l'ennemi; mais malgré la bravoure & le dévouement de nos troupes, ils furent toujours repoussés & perdirent un grand nombre de braves soldats. Nous sommes plus heureux sur la gauche de notre armée. Le général Mêlas, qui y commandoit, après un effort inouï, parvint à repousser la droite de l'ennemi, & fut vivement secondé par le prince de Lichtenstein. Nous nous emparâmes des positions de l'ennemi sur la S rivia & prîmes 24 canons. Cette bataille est une des plus sanglantes de la guerre; nous avons plus de 200 officiers tués ou blessés. Le corps russe a extrêmement souffert, des régimens entiers ont été hachés. Le corps de Kray a également éprouvé une grande perte. »

*Amiens, le 15 fructidor.*

Ce matin, à six heures & demie, le feu a pris par un mauvais four dans le magasin des subsistances militaires. Les pompes de la ville étoient en mauvais état & n'ont produit aucun effet. On a été obligé de recourir aux pompes de quelques particuliers; mais elles n'ont pu empêcher la boulangerie & l'église d'être brûlées entièrement, ainsi que toutes les subsistances qui s'y trouvoient.

*PARIS, le 17 fructidor.*

Le général Lefebvre commandant de la 17<sup>e</sup> division, vient d'enjoindre aux militaires de tout grade actuellement à Paris, de se présenter au plutôt à l'état-major de la place pour y faire viser leurs permissions ou congés. Ceux qui ne l'ont pas encore fait & qui ne le feroient pas de suite, ne seront admis à aucune réclamation.

— Une transmission télégraphique de Strasbourg, annonce qu'il n'y avoit encore rien de nouveau, le 16 fructidor. La grande affaire à laquelle on s'attend depuis quelque tems seroit donc encore ajournée.

— Le directoire exécutif a pris, en date du 16 de ce mois, un arrêté tendant à l'application d'une mesure de circonstance qui, après deux ans, sembloit oubliée, sur-tout depuis la loi qui rend à la presse sa liberté. Cette mesure est celle qui condamnoit à la déportation les propriétaires & les rédacteurs de la plupart des feuilles périodiques d'avant le 18 fructidor. Le lieu de déportation où le directoire leur ordonne de se rendre dans l'espace de deux mois, est l'île d'Oléron; il déclare que ceux qui n'auront pas fait leur déclaration dans les deux mois prescrits par la loi du 19 brumaire, seront portés sur la liste des émigrés.

On assure que plusieurs erreurs de noms se sont glissées dans la rédaction de la nombreuse liste des individus contre lesquels porte cet arrêté.

— Parmi les tableaux exposés cette année au Muséum, il en est peu, ou plutôt il n'en est point dont la composition porte sur des traits d'histoire d'un grand intérêt. Des paysages, des marines, des portraits, des fleurs, des des sins, des plans d'édifices, quelques objets de mécanique; voilà en général ce qu'on y trouve. Trois grands tableaux seulement s'y font remarquer, entr'autres celui qui représente le 10 août; c'est le peuple foulant aux pieds le despotisme & vainqueur de tous les vices.

— Etienne Mongotier, l'un des deux frères, inventeurs des aérostats, est mort auprès d'Annonay dans sa cinquante-deuxième année.

— Les colonnes mobiles des départemens du Loiret, d'Eure & Loir, de Loir & Cher, du Cher, de l'Indre, d'Indre & Loire & de la Vienne, vont être organisées &

dirigées de suite sur le Mans, Alençon & Angers, où elles seront à la disposition du général en chef de l'armée d'Angleterre.

— Les administrations du département d'Eure & Loire démentent, dans une lettre au ministre de la guerre, le bruit répandu dans quelques feuilles que les autorités constituées de Chartres avoient été massacrées dans une insurrection; ils assurent au contraire que ce département jouit de la plus grande tranquillité.

— La colonne du Mont-Cénois a fait, du 4 au 6 fructidor, une reconnaissance jusques dans les environs de Turin. Le 6, il est arrivé à Chambéry 46 prisonniers faits au Petit-Saint-Bernard & à la Thuile.

— On assure que Dabreton, commissaire-ordonnateur en chef de l'armée de Naples, a donné, le 5 floréal dernier, l'ordre de brûler toutes les pièces comptables de la compagnie Bodin.

On ajoute que cette étrange disposition prise sur les observations des agens en chef de la compagnie Bodin, est motivée :

- 1<sup>o</sup>. Sur la pénurie des moyens de transport;
- 2<sup>o</sup>. Sur les embarras d'une marche longue et difficile, la retraite devant s'opérer;
- 3<sup>o</sup>. Sur ce que ces pièces comptables auroient été, sans cette mesure, exposées à être pillées ou brûlées.

On a, dit-on, remplacé les pièces brûlées par des bordereaux, souscrits pour la république, du seul commissaire des guerres Thèse.

— Le citoyen Lefebvre, ci-devant receveur du département de Saône & Loire, nous écrit qu'il a été, il est vrai, dénoncé par cette administration centrale; mais que le directoire avoit renvoyé la dénonciation au ministre des finances; que la trésorerie, sur l'invitation de ce ministre, avoit nommé un inspecteur pour vérifier sa caisse & sa gestion; que le tout a été trouvé parfaitement en règle; qu'il est pleinement justifié par une lettre de la trésorerie, en date du 29 thermidor; & que c'est très-librement qu'il a depuis donné sa démission.

— Il s'est rassemblé, dans la forêt d'Eu (Seine-Inférieure), une bande de brigands. On assure qu'elle y est déjà cernée, & qu'elle ne peut tarder à être détruite.

— Plusieurs arrestations ont eu lieu dans la commune de Rouen.

— La tranquillité est rétablie dans la Haute-Garonne. Le général Combes annonce que la cavalerie de l'armée royale & les débris d'infanterie qui se sont échappés après la défaite des révoltés dans la plaine de Montréjean se sont retirés dans la vallée d'Aran. Combes, après avoir occupé les passages de cette extrême frontière du département, a écrit au gouverneur espagnol à Viella pour réclamer les révoltés qui se sont retirés sur le territoire d'un gouvernement allié & ami de la république.

— Le général Servan, chargé dans le Midi de l'organisation des bataillons auxiliaires, écrit, de Nîmes, au ministre de la guerre, que grâce au zèle des administrateurs, des officiers & des commissaires; neuf cents jeunes citoyens sont déjà arrivés à Nîmes; que le premier bataillon est être formé sous peu de jours; & que ce premier bataillon offre de marcher de suite pour faire joindre plus vite les conscrits parex-éus.

— On mande d'Aix-la-Chapelle, le 3 fructidor, qu'il doit transférer à Paris le baron de Grosfeld.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 11 fructidor an 7.

Le directoire exécutif, sur le rapport du ministre de la guerre, & en vertu de l'article XXI de la loi du 14 messidor, arrête :

Art. I<sup>er</sup>. Le 1<sup>er</sup> vendémiaire prochain est le terme fixé pour l'organisation, l'équipement & l'armement des conscrits.

II. Les administrations centrales dont les états d'organisation ne seront pas parvenus au ministre de la guerre le 10 du même mois, pour tout délai, seront tenues d'envoyer sur-le-champ deux de leurs membres, à leurs propres frais, à Paris, pour lui rendre compte de leurs opérations.

III. Les généraux commandant les divisions dans l'arrondissement desquelles ces départemens sont situés, sont également tenus de se rendre auprès du ministre pour le même objet, ou d'y envoyer un officier supérieur, également à leurs frais.

Signé, SIEYES, président.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les administrations centrales de la Haute-Garonne & de l'Arriège, les commissaires du directoire exécutif près ces administrations, & le commandant en chef de la 10<sup>e</sup> division militaire, annoncent que le calme est rétabli dans les départemens du Midi. Ils citent les diverses communes qui se sont distinguées, lors de la poursuite des rebelles. Parmi ceux-ci, un grand nombre de nobles & de prêtres ont été trouvés déguisés en paysans. Ils ajoutent ce qui suit :

« Des hommes condamnés à mort ou aux fers pour les crimes les plus bas & les plus infâmes, & des prostituées le plus honteusement renommées, ont tenu un rang notable parmi les chefs & les principaux instrumens de la rébellion royale que nous venons de déjouer.

» Dans la commune de Bagnères de Luchon (eaux minérales sur les frontières d'Espagne), des femmes conduites par la nommée Clotilde, danseuse de l'Opéra de Paris, ont été au-devant des satellites de la royauté leur offrir des panaches blancs & un drapeau blanc dont cette fille avoit fourni l'étoffe, découpé & brodé les fleurs-de-lys, acte auquel elle dit à présent avoir été forcée ; elle est traînée devant la commission militaire. Tels sont depuis plus de cinq ans les honnêtes gens par excellence. Les cachots, les bagnes, les coupe-gorges des forêts, les lieux de prostitution, tels ont été sans doute les temples où ces êtres avilis ont juré le massacre des républicains.

Signé, BERNADOTTE.

Extrait de la lettre écrite par le ministre de la guerre au général Maurice Mathieu, à Burege, le 15 fructidor.

La république étoit en danger ; vous n'avez plus senti vos blessures, & vous vous êtes élancé pour seconder le zèle de l'administration des Hautes-Pyrénées.

Qui pourroit voir sans attendrissement la conduite généreuse de ces braves militaires, vos compagnons de douleurs, oubliant tout à coup les infirmités qui les retiennent aux eaux de Burege, pour aller combattre les rebelles ! Quand la patrie est aussi vivante au cœur de ses enfans, les tentatives des amis de la royauté sont peu formidables.

Les détails que vous me donnez, justifient ce que j'attendois de vos lumières & de votre expérience.

Signé, BERNADOTTE.

Extrait d'une lettre écrite par le ministre de la guerre, le 16 fructidor an 7, à l'adjudant-général d'Auvergne, commandant à Lyon.

J'ai mis sous les yeux du directoire exécutif le rapport par lequel vous m'instruisez des nouveaux troubles manifestés dans la commune de Lyon.

Le directoire n'a pas moins été surpris qu'indigné de voir qu'on osât tenter encore de soustraire à la justice les assommes prêts à paraître devant elle. . . . Vous avez à votre disposition une force imposante. D'employez des moyens énergiques pour déjouer les projets séditieux ; dissipez les attroupemens ; poursuivez sans relâches les instigateurs du désordre . . . ; faites respecter, mais faites aimer la république.

Signé, BERNADOTTE.

Le ministre de la guerre au commissaire central du département de la Mayenne.

Je n'ai point laissé ignorer au directoire exécutif l'intrépidité de ce jeune homme qui a délivré les départemens de l'Ouest du brigand Cœur-d'Acier. Le directoire a décidé qu'en mémoire de ce service important, il lui seroit donné un fusil sur lequel son nom seroit inscrit, & une gratification de trois cents francs.

Faites-moi connoître le nom de ce brave guerrier. Ceux qui se dévouent à purger la terre des brigands royaux, ont des droits certains à la reconnaissance des hommes.

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe.)

Séance du 17 fructidor.

Rollin présente à la discussion le projet de résolution sur la célébration de la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire ; il est adopté.

Français (de Nantes) a la parole pour proposer des articles additionnels. On a trop négligé, dit-il, les fêtes publiques où se puisent ces élans propres à sauver la république dans les grands dangers ; on a trop réprimé ces élans parmi nous. On n'a cessé de flatter entre la faction royaliste & ce qu'on appelloit les terroristes, au lieu de porter toutes nos forces contre la première, et de diriger les autres qui, quand on voudra, deviendront encore les plus fermes appuis de la république. Le nouveau directoire a rendu de grands services en régénérant les autorités civiles et militaires ; mais il eût acquis de plus grands droits encore à la reconnaissance des patriotes, s'il eût fait punir les traîtres & les dilapidateurs. L'indulgence si estimable dans la vie privée est toujours meurtrière en politique. Le cri d'à bas les terroristes a toujours été l'équivalent de vive la royauté.

L'opinant termine en invitant tous les amis de la patrie à oublier leurs ressentimens : il propose que le 1<sup>er</sup> vendémiaire, un autel soit élevé à la concorde ; près de cet autel, le président du directoire exécutif invitera au sacrifice de tous les ressentimens ; les noms des conscrits, partis pour la défense de la patrie, y seront proclamés, ainsi que les noms de ceux qui ont versé, en tout ou en partie, leur quote-part de l'emprunt.

Le projet de résolution est adopté.

L'impression du discours éprouve quelque difficulté, quant au passage relatif à la régénération des autorités. Darracq dit que toutes les destitutions ne sont pas également heureuses, ni tombées toutes sur des ennemis de la patrie. Après quelques débats, que le conseil interrompt en fermant la discussion, l'impression à trois exemplaires est ordonnée sans restriction.

Il arrive un message du directoire exécutif : un secrétaire en donne lecture.

Le message annonce qu'à l'instant où le directoire a reçu celui du corps législatif, relativement aux excès de quelques écrits périodiques, il s'occupoit de cet objet, & des maux dont ces feuilles se rendoient coupables envers la patrie : cet accord de vœux est un gant de l'union entre les principales autorités ; mais cet accord d'alarmes a exigé que le directoire portât des regards plus sévères sur les dangers de la patrie ; ils sont grands ; mais les causes en échappent. Pourquoi ? parce qu'elles sont dans ces écrits meurtriers & mensongers dont on empoisonne toutes les parties de la France ? leurs auteurs conspirent avec audace ; ils marchent en bandes séparés, sous diverses bannières ; mais au même but, le tombeau de la liberté ; les uns déguisent à peine leur royalisme ; les autres se disent les plus chauds amis de la république avec un égal acharnement contre les loix qui la soutiennent, contre les magistrats qui la fondent : selon eux il n'y a ni patriotisme parmi les membres du directoire, ni lumières dans les conseils, ni probité dans les administrations, ni dévouement chez les citoyens ; nos généraux sont transformés en traîtres. Il n'y a de salut que dans une régénération à leur manière ; ils ne cachent pas même leurs regrets pour les temps antérieurs au régime constitutionnel.

« Les loix sont insuffisantes pour ces délits et par consé-

quent les magistrats sans action : il falloit pourtant un terme à ce débordement de crimes. Que permettoit la loi ? que vouloient les circonstances ? L'article 146 permet au directoire de lancer des mandats d'arrêts ou d'amener contre les prévenus de conspiration : ici la conspiration est évidente ; il a donc fait arrêter les auteurs et fait apposer les scelles sur les presses du Miroir , de la Quotidienne , du journal des Hommes Libres , de la Parisienne , du Démocrate , du Défenseur de la Patrie faisant suite à l'Ami du Peuple , et du Necessaire ».

Et l'Ami des Loix , s'écrie Lesage-Senault !

Un grand nombre de voix. — Oui , oui ! l'Ami des Loix. ( Le bruit se prolonge ).

Le président. — J'accorderai la parole à ceux qui la demanderont.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour sur le message.

Le secrétaire continue la lecture du message ; mais il est souvent interrompu. La fin porte que cette mesure étoit nécessaire pour prévenir un déchirement qui eût amené la guerre civile , et par elle le rétablissement de la royauté.

L'impression , crie-t-on.

Briot & Arena vont à la tribune.

Le secrétaire annonce un mémoire joint au message. — Plusieurs voix : De qui ? — Le secrétaire : Du ministre de la police. — Plusieurs voix : Ah ! ah !

On lit le mémoire qui contient les mêmes faits que le message.

On demande l'impression de l'un & de l'autre.

Briot obtient la parole : Il est des circonstances , dit-il , où un représentant du peuple doit dire sa pensée. . . .

Toujours , crie-t-on , toujours.

Briot continue ; il dit qu'il ne s'oppose pas à l'impression du message ; mais il ne peut retenir l'indignation dont l'ont pénétré le style , les principes & les intentions du message du directoire exécutif.

De forts murmures interrompent l'orateur. Il reprend. Quoi ! dit-il , le directoire exécutif pourra transformer en conspirateur un écrivain qui lui aura déplu ! Cette mesure seroit la plus désastreuse , la plus anti-constitutionnelle , & nous exposerait à un déluge de calamités. Je ne vois là qu'un acte de la plus insupportable tyrannie. ( De violens murmures éclatent ). Oui , de tyrannie , s'écrie Briot. ( Les murmures recommencent ). Je ne quitterai la tribune que quand j'aurai dit mon opinion. ( Parlez , lui crie-t-on ).

Briot continue. Si les principes contre lesquels je viens de m'élever sont odieux , qu'est-ce que leur application ? On arrête comme conspirateurs des écrivains pour des injures peut-être particulières , & l'on n'a pas arrêté ce Scherer qui a vendu la France & l'Italie , qui est accusé par la république & toutes nos armées. On n'arrête ni les voleurs ni les traîtres ; on n'arrête pas non plus ce journal qui prêché la désobéissance aux loix. . . .

Plusieurs voix. — L'Ami des Loix. — Un grand nombre d'autres : oui , oui , Poulhier.

Briot. — Ce journal , qui provoque ouvertement l'avilissement de la représentation nationale , le corps législatif ne peut garder le silence sur cet acte de tyrannie.

Plusieurs voix : Non , non. ( On murmure. )

Oui , s'écrie une voix ; c'est un acte de tyrannie.

Les murmures redoublent ; le bruit se prolonge : l'agitation est des plus vives dans le conseil.

Briot. — On médite un coup d'état ; il faut le dire ; il faut l'apprendre à la France : on ne punit ni les dilapidateurs ni les traîtres ; on veut nous livrer pieds & poings liés aux ennemis : peut-être les directeurs de nos calamités ont un traité de paix dans une poche & une constitution dans l'autre. Si le corps législatif doit être opprimé , avili , il faut que le peuple vienne à notre secours , qu'il se leve en armes , & se sauve lui-même.

L'orateur est interrompu par un mouvement des plus vifs : l'agitation est au comble ; des débats assez vifs s'élovent dans plusieurs parties de la salle entre divers représentans : un grand nombre d'autres demandent la parole.

Briot. On m'a peut-être mal entendu ; je dit qu'on médite un coup d'état ; j'en ai la preuve , plusieurs de mes collègues l'ont aussi , qu'on vouloit ces jours derniers faire un mouvement dans le faubourg Antoine pour nous amener une seconde affaire de Grenelle.

Qui , qui ! crie-t-on ; nommez l'auteur ! quelles sont ces preuves !

Briot. Et quelle moralité nous offre cet homme qui jadis *ultra* révolutionnaire n'est connu que par les proscriptions qu'il a exercées contre les citoyens du département de la Nièvre. Citoyens , il faut que vous vous prononciez dans cette importante circonstance ; je demande que le message soit renvoyé à une commission spéciale qui fera son rapport dans trois jours.

Appuyé , crient plusieurs voix.

Divers membres se pressent autour de la tribune.

Engerrand a la parole. Il croit qu'il faut s'occuper de la question de savoir si des représentans du peuple doivent être auteurs de journaux , & s'il ne faut pas distinguer la liberté de la presse de la licence des journaux.

Lamarque se rend garant des intentions du directoire , & invite tous les patriotes à la concorde.

Le conseil ordonne l'impression du message , & arrête qu'il lui sera fait , dans trois jours , un rapport sur les abus de la presse.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 17 fructidor.

Le conseil approuve deux résolutions portant l'établissement d'un octroi municipal et de bienfaisance dans les communes de Dunkerque et de Nancy.

Il reçoit & approuve de suite une résolution d'hier , qui continue pour l'an 8 les contributions de l'an 7 , sauf quelques exceptions.

Bourse du 17 fructidor.

Rente provisoire , 2 fr. 00 c. — Tiers consol , 8 fr. 25 c. — Bons  $\frac{2}{3}$  , 61 c. — Bons  $\frac{5}{4}$  , 00 c. — Bons d'arrérage , 67 fr. 75 c. 68 fr. 50 c. — Action de 50 f. de la caisse des rentiers.

*Essai sur la Poésie et sur la Musique considérées dans les affectifs de l'ame*, traduit de l'anglais de James Beattie , docteur en droit civil & en droit canon , professeur de morale , de philosophie & de logique au collège Marcellin de l'université d'Aberdeen ; 1 vol. in-8. Prix 5 fr. , & 4 fr. pour les départemens , franc de port. A Paris chez Moutardier , libraire , quai des Augustins , n°. 28.

A. FRANÇOIS.